

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

## **PROCES-VERBAL**

### **N° 2022/07**

## **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 08 novembre 2022 à 20 h**

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 03 novembre 2022, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

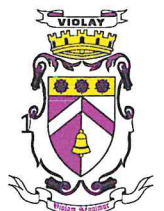
CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
COLLON Colette  
POIRON Jean-Pierre  
BISSAY David  
CHAVEROT Gilbert

DENIS Chantal  
LANGE Audrey  
PERRIER Guy  
SERRAILLE Joëlle  
LAURENT Michel  
MESSAOUDI – PERRET Merryl

Excusés :

GIROUD Marc (pouvoir à Jean Claude PALAIS)  
BLANCHARD Valérianne (pouvoir à Michel LAURENT)

Désignation du secrétaire de séance : Colette COLLON



## Ordre du jour :

### **Approbation du PV de la réunion du 20.09.2022**

#### **Pour info :**

- **Décisions du Maire :**
  - Bail commercial – Epicerie
  - Bail commercial – Bar – Restaurant
  
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
  - Demandes reçues de juillet à octobre 2022

#### **Délibérations :**

- Révision des tarifs pour 2023
  
- Voirie : Approbation des travaux de voirie 2023 et demande de subvention au Département de la Loire :
  - ✓ Voirie Communale
  - ✓ Amendes de police
  
- Travaux école : Approbation des travaux et demande de subventions :
  - ✓ enveloppes cantonales de solidarité au Département de la Loire
  - ✓ DETR (Etat)
  - ✓ Région
  
- Approbation de la mise à disposition par la Région d'un abri-voyageur

#### **CCFE :**

- Approbation des statuts modifiés de la CCFE
  
- Approbation Convention aide aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la CCFE et ses communes membres
  
- Motion sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la CCFE

#### **Informations diverses :**

- Ex scierie GIROUD : Appel d'offres pour une prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage.
- Point sur les travaux du centre bourg
- Point sur le VIVAL et le snack-bar « le relais Violaysien »
- Point sur le médecin

#### **Questions diverses**

....◇...◇...◇....

- Suite à l'installation, lors de la séance du 26 juillet dernier, de Mme Merryl MESSAOUDI – PERRET en tant que conseillère municipale en remplacement de M. Maël LAURENT, Madame le Maire remet à cette dernière, conformément à la réglementation en vigueur :
  - La charte de l'élu(e) local(e),
  - Le règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 19 janvier 2021.
- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION**  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte-rendu.
- **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 08 novembre 2022**

Séance du 08 novembre 2022	
2022.08.01	Tarifs 2023 - Assainissement
2022.08.02	Tarifs 2023 - Cimetière
2022.08.03	Tarifs 2023 - Salles communales
2020.08.04	Tarifs 2023 - Droits de place
2022.08.05	Tarifs 2023 - Dépôts sauvages
2022.08.06	Tarifs 2023 - Accueil périscolaire
2022.08.07	Approbation programme voirie 2023 - Demande de subvention au Département
2022.08.08	Projet travaux sécurité - Demande de subvention Amendes de police
2022.08.09	Projet Restauration Ecole : Demande de subvention au Département
2022.08.10	Projet Restauration Ecole : Demande de subvention à la Région
2022.08.11	Projet Restauration Ecole : Demande de subvention DETR
2022.08.12	Approbation mise à disposition par la Région d'un abri-voyageurs
2022.08.13	CCFE : Approbation des statuts
2022.08.14	CCFE : Approbation convention "Aide aux Entreprises"
2022/08.15	Motion sur les conséquences de la crise économique et financière sur les budgets des communes et de l'intercommunalité

**Pour info :**

- **Décisions du Maire :**
  - Bail commercial – Epicerie : 800 euros / mois
  - Bail commercial – Bar – Restaurant : 600 euros / mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023  
Les deux baux ont été établis avec Mme et M. PONTEGNIE pour une durée de 9 ans renouvelable.  
Le bar a ouvert ce matin sans vente d'alcool. M. PONTEGNIE ayant obtenu son attestation d'exploitation très récemment et compte tenu des délais administratifs demandés, la vente d'alcool pourra être autorisée qu'à partir du 23 novembre prochain.
- **Déclarations d'intention d'aliéner**  
Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal par délibération en date du 26 mai 2020 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, elle a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

## Demandes reçues de juillet à octobre 2022

VENDEURS	ADRESSE	ACQUEREURS
SCCV ZENITH	La Poyat	M. TRIOMPHE Nathan et Mme BONNOT
MASSACRIER Gilles	80 rue des Fayolles	M. & Mme THIMONIER Amaury
CCFE	ZA Les Gagères	Cabinet dentaire du Forez
Consorts BLEIN	Route de St Cyr – AB 231	M. BOEHLER Siméon
COMBETTE Gilles	709 route du Chêne-La Doua	GUIZEH Immobilier
PALABOST Yves	525 rue des Genêts	LECOLLIER Adrien et Mme RILLAUT

### **Délibérations :**

#### - **Révision des tarifs pour 2023**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter les nouveaux tarifs 2023.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs indiqués ci-joints.

En ce qui concerne les tarifs de l'accueil périscolaire, Madame le Maire explique qu'une revalorisation est nécessaire à compter du 21 novembre prochain.

En effet, compte tenu du nombre d'enfants accueillis à la garderie du soir et notamment de plusieurs petits (3 ans), la Commune doit affecter un agent supplémentaire pour assurer la surveillance des élèves. Cela implique une dépense complémentaire à supporter sur le budget, aucun bénévole ne s'étant manifesté.

C'est pourquoi, il est proposé de réviser les tarifs et de les fixer comme suit :

1,00 € pour le périscolaire du matin

2,00 € pour le périscolaire du soir

Madame le Maire ajoute, qu'un point sera fait en fin d'année, afin de constater la variation de la fréquentation des élèves et décider du maintien ou non de cette mesure. Le surcoût effectif sera précisé lors du prochain CM de décembre

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Madame le Maire et vote les tarifs ci-dessus. (12 pour et 3 abstentions : Michel LAURENT (avec pouvoir de Mme Valériane BLANCHARD et Merryl MESSAOUDI PERRET)

M. LAURENT explique qu'il aurait souhaité des précisions détaillées sur les coûts engendrés. Mme le Maire répond que lors de la prochaine réunion des chiffres seront apportés sur cette question.

#### - **Voirie :**

Approbation des travaux de voirie 2023 et demande de subvention au Département de la Loire :

Madame le Maire présente les projets de voirie suivants :

##### ✓ ***Voirie Communale :***

- Impasse des digitales
- Chemin du Morillon
- La Croix Girerd

- PATA

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à la somme de 74 248 € HT

✓ **Amendes de police**

- Création d'un chemin piétonnier accessible pmr
- Glissière de sécurité lotissement Lafay

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 74 488 € HT

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus qui seront inscrits au budget primitif 2023 et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

- **Travaux école :**

- Approbation des travaux et demande de subventions :

Madame le Maire explique à l'assemblée que des travaux pour la restauration de l'école sont nécessaires. Ils consisteraient en la réalisation de :

Divers travaux intérieurs :

- ✓ Travaux de peinture
- ✓ Remplacement des luminaires par des leds
- ✓ Changement du revêtement PVC dans toutes les salles,
- ✓ Changement des fenêtres des escaliers

Travaux extérieurs :

- ✓ Pose bandeaux aluminium sur les planches de rives
- ✓ Changement des cheneaux
- ✓ Isolation du sous-sol par le plafond de la cave
- ✓ Isolation des murs par l'extérieur

Ceux-ci pourraient être réalisés en trois tranches car ils doivent impérativement l'être pendant les vacances scolaires, ce qui limite les délais d'intervention sur les mois de juillet essentiellement :

Une première tranche en 2023 pour les travaux intérieurs, la seconde en 2024 pour une partie de l'isolation extérieure et la troisième en 2025 pour le restant de l'isolation extérieure.

L'opération dans son ensemble fera l'objet de demandes de subventions :

- ✓ Enveloppes cantonales de solidarité au Département de la Loire
- ✓ DETR (Etat)
- ✓ Région

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les travaux qui seront inscrits au budget primitif 2023 et autorise Madame le Maire à solliciter les différentes subventions.

- **Approbation de la mise à disposition par la Région d'un abri-voyageur**

Différents types d'abris sont proposés par la Région :

- Marque Urbanéo avec plusieurs dimensions et plusieurs matériaux (métal et verre ou tôle en fond)
- Marque Panacolor avec plusieurs dimensions (métal et bois)
- Marque Rondino (bois) avec une seule dimension

Nota : La prise en charge du prix de la dalle à hauteur de 80 % par la région si ce dernier est supérieur à 500€, ce qui ne devrait pas être le cas car la dalle béton existe déjà.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition par la Région d'un abri-voyageur marque RONDINO (Bois), et sollicite la subvention pour la dalle à hauteur de 80 %.

**CCFE :**

- **Approbation des statuts modifiés de la CCFE**

Afin d'intégrer les dispositions de l'article L5211.4.4 du CGCT, offrant des possibilités de mutualisation de la commande publique entre l'EPCI et les communes, les statuts de la CCFE ont été modifiés lors du conseil communautaire du 28 septembre dernier. Afin que la Préfète puisse prendre son arrêté préfectoral de modification des statuts, la totalité des 41 communes de la CCFE doivent à leur tour délibérer pour approuver cette modification.

Ce nouvel arrêté conditionne le délai de lancement des schémas directeurs d'assainissement pour 12 communes du territoire.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts de la CCFE.

- **Approbation Convention aide aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la CCFE et ses communes membres**

Afin que le dispositif d'aide au commerce en place puisse se poursuivre à partir de 2023 sans interruption, il convient de renouveler la convention signée avec la Région et la CCFE.

Cette convention permet à la Région, aux communes et aux communautés de communes d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides auprès des commerces en s'inscrivant dans un schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention relative aux aides aux commerces entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres.

Le Conseil Municipal approuve la convention et son règlement et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

- **Motion sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la CCFE**

Madame le Maire propose de prendre la motion prise la CCFE et l'AMF afin d'exprimer notre profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Madame le Maire propose également de soutenir les positions de l'association des Maires de France qui propose à l'exécutif :

- D'indexer la DGF sur l'inflation 2023,
- De maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation,
- Soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression,
- De renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action sociale,
- De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA,
- De rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL.

Concernant la crise énergétique, soutenir les propositions faites auprès de la première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence pour toutes les collectivités locales,
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables,
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente, c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Madame le Maire signale que le SIEL va nous financer les horloges astronomiques. Sachant qu'il y a une quinzaine d'armoires, c'est intéressant pour la commune.

Par ailleurs, seulement la moitié des guirlandes de Noël ont été posées.

**Informations diverses :**

- **Ex scierie GIROUD** : Appel d'offres pour une prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage (AMO)

Madame le Maire explique que cette opération pourrait être inscrite au budget primitif 2023 afin de pouvoir travailler sur le projet pour que les travaux puissent être lancés fin 2024. C'est pourquoi, un appel d'offres sera lancé prochainement pour une prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal approuve le projet à inscrire au Budget Primitif 2023 pour le montant de la prestation AMO et autorise Mme le Maire à lancer l'appel d'offres.

- **Point sur les travaux du centre bourg**

Les travaux de remise en état des réseaux eaux et assainissement pour la partie haute du bourg sont terminés. Ils auront permis le renouvellement sur le long terme des canalisations, ainsi que la déconnection des eaux de source en provenance des réservoirs, de la STEP. En effet, un tuyau dédié aux eaux de sources a été installé. Il part de la fontaine de l'église et descend jusqu'au puits situé au square Tarry. Ce puits étant à sec depuis environ 4 ans, l'opportunité des travaux de réseaux a été saisie pour lui apporter de l'eau de source, ce qui évitera ainsi au trop plein des réservoirs de se déverser dans le réseau unitaire. La majeure partie des eaux parasites sera ainsi déconnectée de la STEP.

- **Point sur le VIVAL et le snack-bar « le relais Violaysien »**

Comme indiqué précédemment, le snack-bar a ouvert ce mardi 8 novembre. Depuis son ouverture, la superette fonctionne très bien et a été très bien accueillie par les Violaysiens qui peuvent y trouver un grand nombre de produits.

- **Point sur le médecin**

Un médecin coordonnateur vient à l'EHPAD 14h par semaine (vendredi et samedi matin). La délivrance d'ordonnances sera donc assurée ainsi que le suivi des patients. Pas de médecin pour l'instant à la maison médicale. Mme le Maire a téléphoné au Maire d'Amplepuis qui salarie ses médecins. Le problème est que la mairie est remboursée selon les actes émis. Il est en outre nécessaire de créer un budget annexe avec une personne pour le gérer. Les premières années, alors qu'il n'y avait que 2 ou 3 médecins, le budget était clairement déficitaire (à hauteur de 80.000 euros), car il faut également rémunérer une secrétaire médicale. Le budget est devenu excédentaire ces dernières années, notamment avec 7 médecins. Le problème est que ces médecins sont rémunérés à hauteur d'environ 4.000 euros brut mensuels, sans garantie du nombre d'actes effectué.

La difficulté de trouver des médecins pour nos communes rurales est bien réel, et il n'est pas certain que même en salariant ces médecins nous puissions en trouver qui soient intéressés.

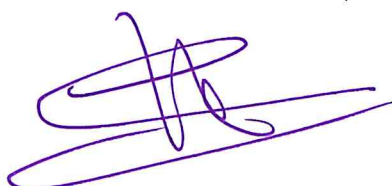
De plus, la maison médicale n'est pas pour l'heure équipée pour recevoir plusieurs médecins, car il n'y a qu'un seul cabinet. Il est donc urgent de déplacer la médiathèque.

**Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2022 :**

13 décembre 2022

15 janvier 2023 à 11 heures : Vœux du Maire.

Le secrétaire de séance,



Fait en Mairie, le 08 Novembre 2022,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT

